

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

**N° SG 2025-112**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise SOGETREL sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement 35 rue Saint-Jean à l'occasion de l'ouverture d'une chambre France Telecom pour l'installation de la fibre optique,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 03 mars 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera sera interdit le 03 mars 2025 entre 15h00 et 19h00:

- Rue Saint-Jean au droit du n° 35 sur 1 place de stationnement (zone bleue)

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SOGETREL

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le onze février deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

